



## Procès-verbal

### Commission des finances

---

<b>Réunion du :</b>	12 avril 2023
<b>A :</b>	Visioconférence
<b>Présidence :</b>	M. Guy MONNIER.
<b>Présents :</b>	Mme Liliane ESPITALIER. MM. Didier BONTEMPS, Jean-Claude BUESSARD, Raphaël GERALDES, Kamel KHELLADI, Yves MUTTI, Daniel ROLET, Philippe SURDOL.

---

Le Président de la Commission des Finances, Monsieur Guy MONNIER, fait valider le procès-verbal de la commission des finances du 16 janvier 23. Approuvé à l'unanimité.

- 1. Repas de stages arbitres

Lors de sa réunion du 22 janvier 2019, la commission des finances du District avait pris la décision que les repas du stage de mi-saison des arbitres, organisé par la CDA, soient pris en charge par les clubs des arbitres. Cette décision ne portait que sur les stages de février 2019.

Lors de sa réunion du 02 février 2023, le bureau a validé la facturation des frais de repas des stages de mi-saison 2022/2023 aux clubs des arbitres, pour un montant de 15 euros.

Il est proposé à la commission des finances d'inscrire durablement cette facturation dans le barème financier du district.

**Vote pour** : *unanimité*  
**Vote contre** : *0*  
**Abstention** : *0*

**La commission des finances valide l'inscription au barème financier d'une ligne de facturation aux clubs d'appartenance des arbitres d'une somme de 15 euros.**

- 2. Frais arbitres finales

Actuellement, le barème financier du district prévoit un tarif d'indemnisation sur les journées festives de 25 euros pour une journée.

Il semble nécessaire de compléter afin de s'adapter aux différentes organisations (1/2 journée, durée de l'action, repas du déjeuner etc...)

**La commission des finances après échanges décide d'insérer dans le barème financier du District :**

- ✓ **Indemnité lors des finales d'une journée (ex : Festival U13) 40 euros + kms (+6€ par arbitre si absent)"**
- ✓ **Indemnité lors des finales d'une demi-journée 26 euros + kms (+6€ par arbitre si absent)"**

Il est précisé que la date d'effet est pour la saison 2023-2024, et que cette modification doit être validée par le Comité de Direction du mois de juin.

- 3. Subvention AFAF

L'amicale des arbitres AFAF Haut Doubs a déposé une demande de subvention pour la saison 2022/2023.

Le bilan ainsi que le prévisionnel ont été fournis.

Selon le fonctionnement adopté par la commission des finances quant aux subventions des arbitres, à savoir 600 euros pour 3 amicales,

**Vote pour** :  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

**La commission des finances décide d'octroyer une subvention de 200 euros à l'amicale des arbitres AFAF Haut Doubs.**

- 4. Matériel téléphonique

4/1. Installation Arbouans

Nous étions en fin de contrat avec l'ancienne installation téléphonique d'Arbouans.

Il y a eu une reprise de l'ensemble des compétences téléphonie au sein de la société Koesio.

En ce qui concerne, Orange il existe un délai d'un minimum de 2 mois pour la mise en place de la téléphonie.

La proposition de la société Koésio, comparativement à l'ancien contrat fait ressortir une baisse de - 16 %

**La commission des finances décide de la continuation avec la société KOESIO, par ailleurs partenaire du PEF du District, est actée.**

4/2. Installation Besançon

Le matériel téléphonique de Besançon commence à montrer quelques signes d'obsolescence., comme grésillements, coupures en communication, charge des postes.

La société orange nous a fait une proposition :

- 74,58 euros / mois en location
- 2761,45 euros en achat + 173,82 de maintenance

Un comparatif est difficile, car le matériel nous appartient.

**La commission des finances décide de changer le matériel pour l'établissement de Besançon. L'option de l'achat est décidée. Cette intervention et sa facturation devra être effectuée après le 01 juillet 2023 à charge sur la saison 2023-2024.**

- 5. Mobilier Arbouans

Il avait été acté lors de la précédente commission des finances d'introduire une demande de devis concernant un certain nombre de mobilier à remplacer dans l'établissement d'Arbouans.

Suite à la réception de ce devis, du matériel a été commandé prioritairement, et l'explication est donnée à la commission. Le détail de cette commande est en possession des membres de la commission.

Il est à noter que différentes pièces de mobilier, très anciennes, ont été retirées, et données à certains bénévoles du district.

Le but à terme est de rendre les locaux le plus agréable possible, pour les visiteurs, les bénévoles, et les salariés.

**La commission des finances décide que la suite de la commande sera réalisée en début de saison 2023/2024.**

Daniel ROLET revient sur le nouvel écran de télévision, anciennement visio conférence de la Ligue à Montbéliard, qui est installé à l'établissement d'Arbouans. Il précise qu'une barre visio et son doit arriver.

- 6. Partenariat

Un contrat de partenariat a été conclu avec la société EKIN SPORTS.

Le détail des termes du contrat a été donné aux membres de la commission. L'axe de travail principal de ce partenariat avec la société EKIN SPORTS est sur la marque NIKE. Il est d'ailleurs rappelé que la société GEANT DU FOOT n'est plus distributeur NIKE sports collectifs, à compter du 01 juin 2023.

En parallèle, une étude a porté sur la tarification des différents types de flocage (comparatif adressé à la commission). Il s'est avéré que les tarifs sont plus avantageux au niveau de GEANT DU FOOT, tout en sachant que la proximité est aussi un avantage certain, notamment pour du flocage de pièces en petit nombre, voir à l'unité.

- 7. Opération mini buts

La promotion des mini buts pour les débutants (U7 U9) est assurée par les techniciens sur le terrain.

L'acquisition idéale pour un plateau est de 3 paires (3 mini terrains foot à 5 ou 3).

La prise en charge dégressive par le District, après calcul est la suivante :

1ère paire	170 euros
2nde paire	110 euros
3ème paire	60 euros

Le lancement d'une nouvelle commande de 20 buts a été réalisée auprès de Géant du Foot, en raison des clubs d'ores et déjà fortement intéressés.

**La commission des finances valide cette procédure.**

Daniel ROLET annonce que la Ligue du Football Amateur est en cours de préparation d'une action nationale concernant ces mini buts. Les modalités précises ne sont pas encore connues.

- 8. Matériel équipe technique

Plusieurs demandes de matériels ont été réalisées par l'équipe technique.

*8/1. Pharmacie*

La première concerne les pharmacies pour les actions terrains. S'agissant d'un impondérable, une commande a été réalisée pour deux pharmacies, afin d'équiper les deux établissements.

*8/2. Matériel terrain*

Concernant le matériel pédagogique, coupelles, sifflets, sac rangement, le montant du devis est de 258,30 euros.

**La commission des finances valide ce devis.**

Concernant un compresseur portatif, le montant du devis est de 54,90 euros.

**La commission des finances décide qu'il en soit acheté un pour chaque établissement.**

- 9. Relevés clubs arrêtés au 31/12/2023

**PV INTERNE**

- 12. Contrats d'apprentissage

*12/1. Secteur communication*

Depuis le mois de septembre 2022, Alper KUTAYLI a été embauché en contrat d'apprentissage, dans le cadre d'une alternance avec l'ECM Belfort. Il travaille donc en étroite collaboration avec Jawad BELAINOUSSI, dans le secteur communication.

Le projet 2023 / 2024 d'Alper KUTAYLI est d'intégrer une école à Strasbourg, en master marketing du sport.

Concernant le District la fin de contrat est le 04/09/23. Il existe la possibilité de reprendre un nouveau contrat apprentissage, avec la possibilité d'un démarrage en septembre 2023.

Il a été confirmé à Alper notre souhait de continuer avec lui.

#### 12/2. Secteur Technique

Le contrat d'apprentissage de Corentin GAY prend fin le 29 juillet. Devant les dernières annonces, concernant les dates butoir de candidatures BEF / BMF, il a été nécessaire de précipiter une communication quant au recrutement d'un nouvelle apprenti. La date butoir d'envoi des candidatures a été fixée au 25 avril 2023.

Il existe une solution pour la saison 2023/2024, qui en outre nécessite une inscription pour le 28 avril 2023 délai de rigueur. Le délai pour le début du contrat d'apprentissage étant de 3 mois – 1 jour par rapport à la fin d'agrément du 18 mai 2023 soit le 16 août 2023, ce qui ne nous poserait pas de problèmes particuliers.

\*\*\*\*\*

**Le Président,  
G. MONNIER**

**Le Directeur Administratif,  
J. POBELLE**